

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Le contrat est le document-clé de l'opération de crédit-bail, puisqu'il crée le lien juridique entre le client et la société de crédit-bail.

Les parties y fixent les droits et obligations réciproques, ainsi que les conditions et procédures. Il précise la durée de location et l'échéancier des loyers.

La société de crédit-bail réserve le droit au client, par une promesse unilatérale de vente, de se porter acquéreur du bien à l'issue de la période contractuelle à un prix convenu d'avance.

Le contrat fixe également l'indemnité de résiliation à laquelle s'expose le client en cas de non-paiement des redevances.

## BON À SAVOIR:

Avant de conclure le contrat de crédit-bail, vous devez, avec la banque ou la société de crédit-bail, planifier les versements correspondants à la capacité financière de votre entreprise.

## A-t-on besoin de garantie en matière de crédit-bail?

Les banques ou les sociétés de crédit-bail se limitent généralement à la propriété du bien loué. Pour des raisons évidentes de sécurité, des garanties peuvent être demandées si l'envergure de l'opération l'exige.

## Quels sont les avantages du crédit-bail ?

- 1) Un financement intégral des investissements. Là où le crédit traditionnel nécessite une garantie ou un apport initial il n'est en principe pas nécessaire en crédit-bail;
- 2) Une préservation de la trésorerie. L'entreprise pourra conserver ses fonds propres pour les affecter au financement d'autres besoins d'exploitation;
- 3) Une absence ou une réduction de garanties additionnelles. La propriété du bien financé sert de garantie à la banque ou à la société de crédit-bail, sauf en cas de biens susceptibles de ne pas pouvoir être vendus sur le marché secondaire ;

- 4) Une fiscalité attrayante ;
- 5) Une souplesse dans l'élaboration du contrat : grâce à des barèmes personnalisés, le crédit-bail permet d'adapter au mieux le financement aux caractéristiques de l'activité du client et à la durée de vie du matériel à financer ;
- 6) Une réponse rapide. En raison de la spécificité de la matière, la réponse à une demande de financement en matière de crédit-bail est donnée rapidement.

## Qui est propriétaire du bien financé en crédit-bail ?

Le bien financé en crédit-bail appartient juridiquement à la banque ou à la société de crédit-bail. Le bien ne peut être vendu par le client durant la période de location.

Une fois le matériel acheté pour sa valeur résiduelle par le client à la fin du contrat, il lui est possible de le vendre à sa guise.

## Termes à retenir:

**OPTION D'ACHAT :** La société de crédit-bail réserve le droit au client de se porter acquéreur du bien à l'issue de la période contractuelle.

Le prix de cession correspond à la valeur résiduelle fixée contractuellement.

**VALEUR RÉSIDUELLE :** C'est le prix de vente préalablement défini dans le contrat, auquel le client se porte acquéreur du bien.

Cette valeur varie selon les caractéristiques de chaque opération et tient compte des versements effectués à titre de loyers.



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



Angle des Rues Pavée et du Quai, Port-au-Prince, Haïti



+509 22 99 12 00 / +509 22 99 12 02



[www.brh.ht](http://www.brh.ht)



@BRHHaiti



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



# GUIDE DU CRÉDIT-BAIL



## Qu'est-ce que le crédit-bail ?

Le crédit-bail est une technique de financement effectuée par la location d'un bien avec option d'achat, c'est-à-dire la possibilité pour le locataire de devenir propriétaire à la fin du contrat.

## Quels sont les intervenants dans une opération de crédit-bail ?

L'opération de crédit-bail met en relation :

- un client (le crédit preneur);
- un fournisseur (le vendeur du bien à financer);
- une banque ou une société de crédit-bail autorisée par la banque centrale (le crédit bailleur).

## Quels sont les biens financés en crédit-bail ?

Le contrat de crédit-bail peut porter sur tous les biens nécessaires à l'activité de l'entreprise, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers. Par exemple :

- matériels et équipements (ordinateurs et systèmes informatiques, mobiliers et matériels de bureau, de photocopie, d'impression, de fabrication, etc.) ;
- outillage ;
- installation technique ;
- équipements professionnels ;
- équipements lourds ;
- immeubles de bureaux, etc.

## Quels sont les secteurs d'activités financés en crédit-bail ?

Presque tous les secteurs d'activités peuvent être financés en crédit-bail. Par exemple :

- agriculture et artisanat;
- industries agroalimentaires ;
- industries textiles ;
- industries métalliques, mécaniques et électriques ;
- hôtellerie et restauration ;
- transport et communication ;
- commerce et services ;
- professions libérales (cliniques médicales ; études, cabinets, etc.).

## Quels sont les mécanismes d'une opération de crédit-bail mobilier ?

- 1) Le client choisit son bien auprès du fournisseur qu'il a lui-même sélectionné ;
- 2) Le client conclut le contrat avec la banque ou la société de crédit-bail ;
- 3) La banque ou la société de crédit-bail place la commande auprès du fournisseur ;
- 4) Le fournisseur livre le bien au client qui accuse réception ;
- 5) Le fournisseur adresse la facture et l'accusé de réception à la banque ou à la société de crédit-bail en vue du règlement ;
- 6) La banque règle le montant ;
- 7) Le client commence à verser les redevances de la location conformément à ce qui est prévu dans son contrat.

